

Les nouvelles du parc citoyen



Octobre 2017



Après une année de fonctionnement du parc éolien des Ailes des Crêtes, l'heure est au bilan. Nous vous livrons l'analyse sur la période allant du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Vous l'avez peut-être remarqué, l'année a été particulièrement calme. Le constat est général sur le territoire français. La vitesse moyenne de vent enregistrée sur le parc des Ailes des Crêtes a été de 5,2 m/s, contre 5,5 m/s attendu. La plage de fonctionnement des machines est de 3 m/s (démarrage) à 25 m/s (débrayage). Elles

atteignent leur puissance maximale de production à partir de 12,7 m/s.

Les éoliennes ont tourné 22 583 heures. Par conséquent la production n'a atteint que 3 644 MWh (équivalent consommation électrique, hors chauffage, de 1215 foyers). Même en ayant basé notre modèle économique sur un scénario hyper prudent (prévisions de 1600 heures à pleine puissance), nous sommes en dessous de nos objectifs de production. Il ne faudrait pas que cette situation dure trop longtemps !



- Productions mensuelles des trois éoliennes et vitesses des vents -

■ E1, éolienne Bouvellemont
 ■ E2, éolienne Chagny
 ■ E3, éolienne des enfants Chagny

	Heures fonc ^t	Production (MWh)
E1	7 699	1 221
E2	7 354	1 161
E3	7 530	1 262
Total	22 583	3 644

Lors de la tempête du 12 janvier des pointes de vents jusqu'à 40,4 m/s ont endommagé les réseaux de distribution. Enedis a dû débrayer les éoliennes pour intervenir. L'arrêt brutal des machines a endommagé un circuit électronique de l'éolienne E2, entraînant une perte de produc-

tion du 13 au 27 janvier, visible sur le graphique ci-dessus (période janvier). Fort heureusement, le contrat de maintenance avec ENERCON garanti le remplacement de la pièce et la perte de production.

Les sociétés

Convenons-en, pour ceux qui ne s'y penchent pas tous les jours, le montage est ardu: trois SAS, deux acheteurs d'énergie, trois possibilités pour participer. Un petit rappel s'impose:

- La **SAS ADC B1** exploite l'éolienne de Bouvellemont et vend son électricité à ENERCOOP.
- La **SAS ADC C2**, exploite les deux éoliennes de Chagny (dont celle des enfants) et vend son électricité à EDF.
- Une troisième société, la **SAS « éolienne des enfants »**, regroupe les enfants associés. C'est une société de second rang, actionnaire de la SAS ADC C2. Ce montage a été nécessaire pour résoudre des problèmes juridiques liés à la participation d'enfants mineurs.

La participation

Trois possibilités pour investir dans le parc:

- En direct : 150 personnes physiques, 2 Clubs, 209 enfants, 12 personnes morales (dont Enéole, sarl Monatte, ALE 08...)
- Via Enercoop Ardennes-Champagne (EAC) 120 personnes physiques, 35 collectivités, 150 enfants
- Via Energie Partagée 35 personnes physiques

En dehors des prises de parts, les sociétés ont eu recours à des comptes courants d'associés (CCA), sorte de prêts consentis par ces derniers, considérés comme des quasi fonds propres.

Le montage financier

L'investissement de 3,88 M€ a été financé de la façon suivante:

Capital (montant des parts): 1, 4 M€
Comptes courants d'associés: 0,98 M€
Emprunts: 1,75 M€

Les recettes sur un an (sept. 2016 à oct. 2017)

- Vente à Enercoop (tarif 60 €/MWh) de la production de E1 (SAS ADC B1): 73 620,30 €
- Vente à EDF (tarif 82,9 €/MWh) de la production E2 et E3 (SAS ADC C2): 199 363,57 €
- Total recettes: **272 983,87 €**

Les charges annuelles

Remboursement emprunt: 172 000 €
Autres charges: 100 000 à 150 000 € les premières années

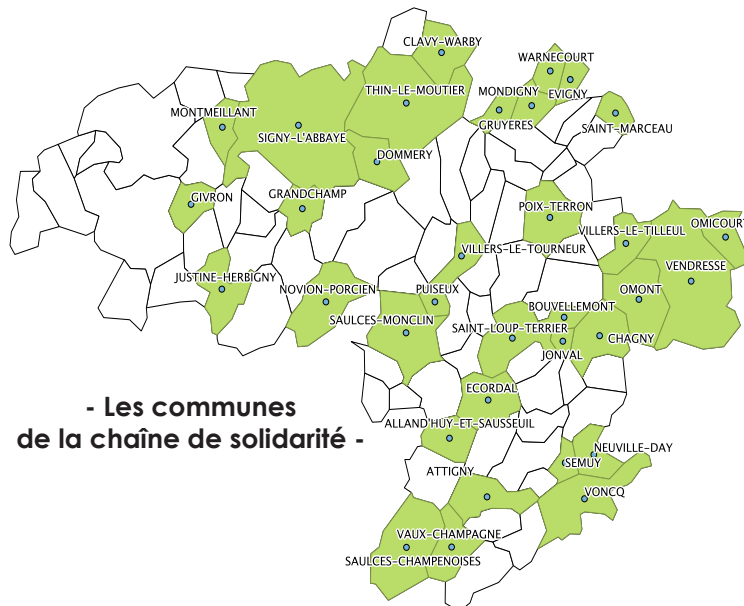
Rentabilité

Attention à l'interprétation des chiffres. Il nous faut attendre une année de production complète au sens comptable, soit 2017, pour une première analyse de rentabilité. Mais là encore, l'année ayant été particulièrement peu venteuse, c'est sur plusieurs années qu'il faudra évaluer le rendement financier moyen.



Au total, **359 enfants** « détiennent » l'éolienne des enfants, soit en étant dans la SAS éolienne des enfants, soit via Enercoop AC. L'éducation à l'environnement et à la citoyenneté est à l'oeuvre ...

Le statut de SCIC d'Enercoop Ardennes-Champagne, a permis la participation financière de **36 collectivités**: la CC des Crêtes Préardennaises, la Région CA et 34 communes de la « chaîne de solidarité » des communes (carte ci-dessous).



- Les communes de la chaîne de solidarité -

Le parc éolien a largement contribué par sa nature citoyenne et collective à l'obtention du **1er Prix Régional des Solidarités Rurales** du CESER et du prix EDF par Enercoop Ardennes-Champagne.



- Remise des prix en présence de Jean-Marie Oudart et de Jean-Paul Dosière (administrateurs d'EAC) -